

## Commune de CHAMPILLON

Séance du 10 avril 2025

Afférents au CM : 14 L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 14

Présents : 7 Convocation du 2 avril 2025

Présents : M. BEGUIN Jean-Marc (Maire) ; M. CREPIN Jean-Paul (1er Adjoint) ; Mme ADAM Marie-Madeleine (3ème Adjointe) ; Mme BEGUIN Sandrine ; Mme DEON Marianne ; M. LEPICIER David ; M. PHILIPPONNAT Charles.

Absents non représentés : Mme DIDON Mylène (non-excusee) ; M. GUILLEPAIN James (non-excusee) ; Mme JOSSEAUX Sophie (excusee) ; M. MANNIELLO Olivier (non-excusee) ; Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa (excusee) ; Mme NEUBARTH Kirsten (excusee) ; Mme PETIT Séverine (excusee).

Secrétaire de séance : M. LEPICIER David

DELIBERATION 2025-01 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire fait un appel à candidature pour le secrétariat de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Monsieur David LEPICIER pour remplir cette fonction.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
Jean-Marc BEGUIN